

**AVIS DE SÉCURITÉ**  
**DISTRIBUTION**  
*Boîtier fusible*

*S.V.P. diffuser à tout le personnel du réseau souterrain de Distribution*

**Contexte:**

Le 18 décembre 1998 un programme d'entretien préventif des boîtiers fusible en réseau a été déposé à la CSST. Celui-ci précise la façon de faire la vérification pour lever toutes les restrictions concernant les boîtiers.

**Nouveaux faits:**

Un défaut de boîtier fusible est observé au territoire Montmorency le 29 décembre 1998.

Un défaut de boîtier fusible est observé au territoire Île de Montréal le 5 janvier 1999.

Les deux cas seront analysés dans les jours suivant cet avis.

**Mise en application**

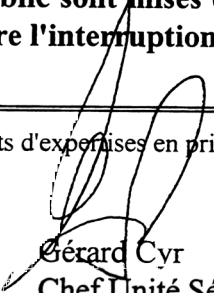
Cet avis de sécurité annule et remplace les avis de sécurité 98-07 et 98-11.

Suite à ces événements, nous vous demandons d'appliquer les mesures de sécurité suivantes immédiatement :

- Application d'une restriction sur toutes les structures avec boîtiers fusible pour la réalisation de travaux ou de manoeuvres sous tension à l'extérieur de la structure. Sauf les structures ou les boîtiers fusible ont été remplacés par des fusibles à isolation solide.
- **Pour les cas où la santé et la sécurité du public sont mises en cause (panne), l'ouverture sécuritaire pourra être utilisée afin de réduire l'interruption de service.**

Note: Le groupe de travail provincial examinera les rapports d'expertes en priorité et finalisera les procédures de vérification et de montage des boîtiers fusibles.

Préparé par: Jean-Pascal Tremblay  
Conseiller Sécurité technique

  
Gérard Cyr  
Chef Unité Sécurité / Prévention  
Expertise & Support technique  
Distribution

c.c.: Richard Savage, CPSS, CRSS, Coge E.S.T., Directeurs des Territoires, Directeur Conduite du réseau,  
Conseillers Prévention